



JM

**Préavis n° 2**  
**16 janvier 2004**

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 110'000.- pour le financement de la participation communale à divers travaux entrepris au stade de football par Yverdon-Sport F.C.

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le second millénaire fut fêté avec succès par Yverdon-les-Bains puisque son club de football s'est brillamment qualifié pour la Ligue Nationale A.

Certains travaux d'adaptation du stade, pour répondre aux normes de la Super League, anciennement Ligue A, ont été nécessaires.

En 2000, la Municipalité avait pris connaissance d'un vaste programme de travaux de rénovations et d'améliorations du stade de football et l'avait retenu comme suit :

- déplacement et redimensionnement du terrain principal, incluant le déplacement des abris et bancs de touche, réalisés aux frais d'Yverdon-Sport F.C.;
- mise en place de pare-ballons derrière les buts,
- adaptation des installations de sonorisation,
- reconstruction des barrières du terrain prise en charge par la Commune s'agissant d'un élément de sécurité du public, dans la mesure où la hauteur nécessaire était de 1,20 m., Yverdon-Sport F.C. prenant en charge leur surélévation à 1,60 m. de hauteur,
- pose de panneaux publicitaires rotatifs prise en charge par Yverdon-Sport F.C.,

- réalisation d'une tribune Est de 700 places couvertes assurée par Yverdon-Sport F.C.

Les travaux entrepris dans leur ensemble par Yverdon-Sport F.C. ont totalisé fr. 426'000.- et, en juin 2000, la Municipalité arrêta à fr. 100'000.- la part de ceux-ci incombant à la Commune. Il était alors prévu d'inclure ce montant dans une demande de crédit à présenter au Conseil communal et incluant plusieurs autres interventions au stade municipal. Dans cette attente, il a été convenu avec Yverdon-Sport F.C. que la participation communale serait portée en compte avec intérêt annuel de 5 %.

Au total Yverdon Sport a donc financé env. 426'000 francs de travaux pour faire du stade Municipal un stade « télévisuel » et conforme aux normes. Même si différentes recettes publicitaires, aides ou rentrées financières ont permis de payer ces installations aussi diverses qu'utiles (tribunes Est couvertes, gradins debout, stand d'animation, tour TV, etc.), il reste des équipements faisant partie de notre patrimoine immobilier communal, indépendamment de la vie du club.

En premier lieu, les barrières de sécurité autour du terrain ont été remplacées pour cause de vétusté. Secondement les pare-ballons derrière les buts ont aussi été remplacés à cette occasion. Enfin une participation pour un container W.-C. indispensable au vu du nombre de spectateurs potentiels a été retenue comme répondant à un besoin du public en général.

Dans l'intervalle, le programme des travaux envisagés en 2000 a été revu et la Municipalité a reconsidéré les priorités de ses investissements. Aujourd'hui, il n'est plus dans nos priorités immédiates d'investir dans les installations du stade et il importe en conséquence de mettre les comptes à jour avec Yverdon-Sports F.C.

Compte tenu des intérêts courus, la Municipalité a retenu de participer pour 110'000 francs, aux travaux réalisés et financés par Yverdon-Sport. Il faut relever que cette somme aurait de toute façon dû être dépensée par la Commune et qu'Yverdon-Sport n'a en quelque sorte fait qu'anticiper les travaux communaux prévisibles.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Un crédit d'investissement de fr. 110'000.- est accordé à la Municipalité pour le financement de la participation de la Commune aux divers travaux de rénovation et d'amélioration entrepris par Yverdon-Sport F.C au stade de football.

Article 2.- La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3320 « stade de football » et amortie en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Délégué de la Municipalité : M. J.-D. Carrard, municipal